

L'ajournement

tréal en vertu de la Planification de l'emploi. Au total, 29 500 personnes y ont participé à Montréal.

Depuis le début de cette année, Emploi et Immigration Canada a terminé ses 26 accords en vertu du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, au coût de 130 542 \$. Un total de 46 nouveaux accords ont été signés cette année, ce qui représente une mise de fonds de 438 085 \$ de la part du ministère.

Naturellement, ces accords du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie exigent la participation financière de la province et du secteur privé, de sorte que les dépenses totales à Montréal, à l'achèvement de ces accords, devraient atteindre 1,8 million.

En 1988-1989, dans la circonscription du député, Notre-Dame-de-Grâce, plus de 2,4 millions ont été engagés et environ 550 nouveaux clients ont été servis par la Planification de l'emploi ou les programmes d'assurance-chômage. Cette aide pour la formation et autres initiatives de mise en valeur des ressources humaines venait s'ajouter bien sûr au programme important de soutien du revenu, l'assurance-chômage.

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, en octobre dernier, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor, à la Chambre, ce qu'il faisait pour corriger la situation déplorable des travailleurs des services hospitaliers qui étaient gravement sous-payés pour le travail qu'ils faisaient, comparativement à des groupes similaires composés majoritairement d'hommes.

Le problème de l'équité salariale de ces travailleurs des services hospitaliers fédéraux a reçu l'attention nécessaire quand le gouvernement a proposé le projet de loi C-49 pour forcer ses grévistes, travailleurs les moins payés, à retourner au travail et à accepter la conciliation obligatoire.

Je suis ici pour donner à la question encore plus d'attention et je n'ai pas l'intention de renoncer avant qu'elle n'ait été réglée. Ce groupe, composé majoritairement de femmes, attendait depuis neuf ans le règlement de son différend relatif à l'équité salariale et, poussé par le désespoir, il avait porté sa cause devant le tribunal des droits de la personne qui a tranché nettement en sa faveur en 1987. Le tribunal a statué que ces travailleurs sont sous-évalués et sous-payés, comparativement à un groupe de la fonction publique composé majoritairement d'hommes qui font exactement le même travail.

• (1900)

Bien que des paiements de péréquation rétroactifs de 28 millions aient été versés en 1988, il s'agissait d'un règlement temporaire. Deux ans plus tard, le groupe attend encore un rajustement additionnel de 10 millions de dollars pour couvrir la période de 1987 à maintenant, et il réclame surtout un salaire qui reconnaisse la valeur de son travail plutôt qu'un paiement de péréquation symbolique. Ces travailleurs touchent en moyenne 3 000 de moins par année qu'ils ne devraient et, quand on gagne 16 000, 17 000 ou 18 000 dollars, 3 000 dollars, ça compte.

En multipliant les retards, le gouvernement décourage ces travailleurs. Il est même revenu devant le tribunal des droits de la personne en novembre dernier pour soutenir que le tribunal n'avait plus compétence dans cette affaire. Il n'a fallu que dix minutes au tribunal pour rejeter cet argument. Cependant, comme la population féminine au sein du groupe diminue lentement, le gouvernement semble attendre que le groupe ne soit plus à forte majorité féminine pour pouvoir dire qu'il n'y a pas de discrimination. Est-ce là ce que le gouvernement considère comme une façon juste de régler les problèmes de discrimination salariale touchant ses employés?

Les femmes dans la fonction publique ont entendu beaucoup de vaines promesses de la part du gouvernement conservateur au cours des cinq dernières années. L'écart salarial entre les hommes et les femmes dans la fonction publique s'est élargi en 1988, atteignant presque 10 000 \$, soit 440 \$ de plus que l'année précédente. Une femme fonctionnaire ne gagne que 74 cents pour chaque dollar que gagne un homme, ce qui représente une baisse de 0,8 p. 100 en deux ans.

Lorsque j'ai soulevé cette question à la Chambre, le premier ministre a mentionné la nomination de femmes à des conseils et à des commissions. Cela dénote un certain progrès, bien sûr, mais il ne s'agit encore que d'une poignée de femmes, alors que la majorité des Canadiennes deviennent de plus en plus pauvres. Les familles ayant une femme à leur tête sont quatre fois plus susceptibles d'être pauvres que les familles ayant un homme à leur tête. Soixante-douze pour cent des personnes âgées qui sont pauvres sont des femmes. Quatre familles sur dix dont le chef est une femme sont pauvres, comparativement à seulement une sur dix dans le cas des familles dont le chef est un homme. À cause de cela, plus de un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada, soit un enfant sur six.

En tant que plus grand employeur au Canada, le gouvernement devrait être à l'avant-garde de la lutte contre la féminisation croissante de la pauvreté. Il prétend que la situation des femmes s'est améliorée, mais les faits prouvent le contraire. Quatre-vingts pour cent des femmes dans la fonction publique occupent encore des postes